

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

APPEL À CANDIDATURE

Cahors, le 5 juillet 2021

Désignation de vétérinaires mandatés pour des missions de certification

Conformément à l'article L. 203-9 du code rural et de la pêche maritime, le préfet du Lot renouvelle le dispositif permettant de mandater des vétérinaires pour la réalisation des opérations de certification officielle pour les échanges intracommunautaires d'animaux vivants.

Le règlement de consultation et le dossier à constituer pour se porter candidat peuvent être retirés auprès du

Service Santé, Protection Animales et Environnement de la DDETSPP
Cité sociale, 304 rue Victor Hugo, 46000 CAHORS
(de 9h à 12h et 14h à 17h sauf vendredi 16h)

ou téléchargés sur le site internet de la Préfecture du Lot à l'adresse suivante :
<http://www.lot.gouv.fr/appele-a-candidature-designation-de-veterinaires-r4436.html>

Le dossier de candidature devra être déposé à ce même service sous format papier, au plus tard le vendredi 10 septembre 2021.

Contacts DDETSPP :
Dr Corinne COMBELLES : 05 65 20 56 31
Marie-Amélie POIRÉ : 05 65 20 56 30

Pôle de la communication
interministérielle de l'État